

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DDEEES 236 – 2013 DVD 221 Convention d'occupation du domaine public municipal avec la RATP pour l'occupation expérimentale d'une station de bus innovante boulevard Diderot (12e).

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Julien BARGETON et Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement, en date du 4 novembre 2013;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation une convention d'occupation du domaine public municipal avec la RATP pour l'occupation expérimentale d'une station de bus innovante boulevard Diderot (12e) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA et Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2^e Commission, et M. Julien BARGETON, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est consenti à la RATP, pour 12 mois à compter du 22 novembre 2013, une autorisation d'occupation du domaine public municipal sur 80m² au niveau du 17 bd Diderot (Paris 12^e) en vue de l'expérimentation d'une station de bus innovante.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention d'occupation du domaine public dont le texte est joint en annexe.

Article 3 : La recette correspondante pour un montant de 1 200€ (ainsi que la recette correspondant aux occupations du domaine public municipal pour des activités commerciales, soumise à la redevance règlementaire de 1,63€ par m² par jour) sera constatée sur le chapitre 70, nature 70 323, rubrique 904 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2013 et suivants.